

Géographie
et cultures

Géographie et cultures

62 | 2008

La nature dans les villes du Sud

Du sens de l'arbre dans le paysage en Polynésie française

The symbolic meaning of trees in the French Polynesian landscape

Sébastien Larrue



Édition électronique

URL : <http://gc.revues.org/2392>

DOI : 10.4000/gc.2392

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2008

Pagination : 113-130

ISBN : 978-2-296-05038-9

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Sébastien Larrue, « Du sens de l'arbre dans le paysage en Polynésie française », *Géographie et cultures* [En ligne], 62 | 2008, mis en ligne le 24 décembre 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://gc.revues.org/2392> ; DOI : 10.4000/gc.2392

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

Du sens de l'arbre dans le paysage en Polynésie française

The symbolic meaning of trees in the French Polynesian landscape

Sébastien Larrue

- 1 Les îles de Polynésie française sont formées d'atolls coralliens et d'îles hautes volcaniques. Ces îles, dont certaines sont l'archétype de l'île tropicale, connaissent un tourisme côtier fondé sur la trilogie « sable, lagon et cocotier » alors que l'intérieur des terres demeure peu fréquenté. Pour autant, avec un taux d'endémisme végétal supérieur à 65 % (Florence, 2003), le cœur des îles hautes recèle quelques richesses qui mériteraient d'être mieux connues et exploitées.
- 2 L'introduction par les Polynésiens de nombreux végétaux à l'époque pré-européenne compose aujourd'hui des formations forestières qui sont autant de forêts anthropiques faisant partie du patrimoine polynésien. De nos jours, des espèces arborées sont toujours introduites par les insulaires mais sur des critères et des fonctionnalités qui ont évolué. Ces différents apports constituent dans le paysage une véritable stratification que nous proposons de définir. Ainsi, il faut comprendre « le sens de l'arbre » dans son approche la plus large. Outre les conditions naturelles, l'arbre est à la fois un héritage, un marqueur des pratiques sociales passées mais aussi un élément contemporain qui traduit dans le paysage de nouvelles logiques. Le sens de l'arbre est donc celui d'un palimpseste dont nous nous proposons de dévoiler quelques aspects. Pour qui s'intéresse aux interactions milieux / sociétés, l'arbre est un élément transversal qui interpelle et provoque le questionnement. Au-delà des facteurs abiotiques¹, l'arbre dans le paysage peut-il être un outil d'appréhension des sociétés, des représentations ? Dans quelle mesure l'arbre est-il un marqueur de l'évolution des sociétés polynésiennes ?

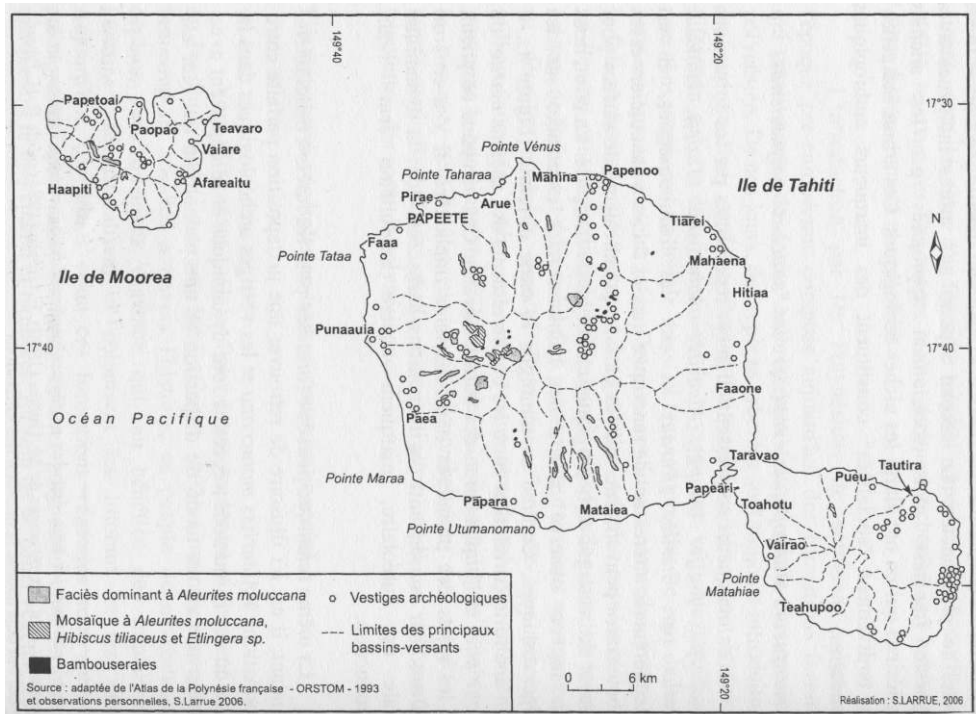
Les signatures végétales en tant que marqueur social

- 3 Vers 1500 avant J.-C, les Polynésiens explorent et peuplent les îles du Pacifique Sud (Garanger, 1984 ; Conte, 1992). Comme c'est le cas de beaucoup de sociétés à travers l'histoire, ce peuple de navigateurs se déplace avec quelques végétaux qui, au bénéfice des implantations humaines, se naturalisent et colonisent les littoraux et les vallées. Aujourd'hui, ces arbres et/ou ces formations végétales sont autant de palimpsestes appartenant au fonds culturel polynésien dont ils sont un marqueur à la fois spatial et temporel. Au sein de ce panel végétal, il nous faut distinguer deux types de marqueurs anthropiques. Le premier est celui qui relève des espèces introduites par les pré-Polynésiens en provenance de la péninsule indo-malaise. Ces espèces, dont l'aire géographique de distribution a été fortement modifiée, constituent dans le paysage le fonds culturel le plus ancien. Le second répond aux arbres indigènes à la Polynésie française mais socialement appropriés par les anciens Polynésiens qui en ont élargi les niches écologiques. Ces arbres indigènes² plus tardivement « socialisés » constituent des marqueurs anthropiques secondaires.

Les marqueurs anthropiques exogènes : les « souches » polynésiennes

- 4 Ces marqueurs sont essentiellement représentés par les formations à *Inocarpus fagifer* (*Mape*), *Aleurites moluccana* (*Tiiri*), *Hibiscus tiliaceus var. sterilis* (*Purau*) et par les bambouseraies. Il est particulièrement intéressant de remarquer que les faciès à bancouliers et les bambouseraies peuvent être utilisés en tant qu'indicateurs de surface pour retrouver des vestiges archéologiques en Polynésie française. En effet, nous avons souvent observé *in situ* des bambouseraies enracinées sur des vestiges lithiques. Comme en témoigne la carte ci-jointe (Figure 1), il existe une forte corrélation entre les empierrements des anciens *marae*³ ou des *pae pae*⁴ et l'implantation des bambouseraies. Ces bambous cespiteux sont les rejets des premières bambouseraies implantées, il y a environ 1 500 ans. Par conséquent, ces formations herbacées, dont la dynamique spatiale est auréolaire, marquent encore aujourd'hui leurs lieux d'introduction.
- 5 La même remarque peut être formulée pour les forêts à bancouliers. Cependant, il est ici illusoire de retrouver une juxtaposition parfaite entre les formations à *Aleurites moluccana* et les vestiges archéologiques dans la mesure où ces formations végétales sont dynamiques et se déplacent avec le temps suivant un mode de dispersion et une phénologie qui leur est propre.

Figure 1 : corrélation géographique entre les forêts de bancouliers, les bamboueraies et les vestiges archéologiques



- 6 En effet, comme nous le verrons ultérieurement, les graines lourdes des bancouliers ont tendance à suivre la pente et donc à se propager vers le bas alors que les adultes situés à l'amont finissent par dépérir. Ainsi, génération après génération, les formations à *Aleurites moluccana*, lorsqu'elles sont sur les parties hautes des vallées, s'éloignent de leurs foyers d'origine. Cette observation est aussi valable pour *Inocarpus fagifer* qui suit le sens d'écoulement des rivières et se développe essentiellement vers l'aval. Ce dernier se trouve d'ailleurs assez peu fréquemment sur les parties hautes des vallées mais plutôt sur la plaine littorale. Aujourd'hui, les forêts de *Mape*, les bamboueraies et les faciès à bancouliers matérialisent d'anciennes occupations humaines et définissent le territoire de sociétés qui jadis exploitaient les milieux de la plaine littorale jusqu'à l'intérieur des terres.
- 7 Outre ces formations, on trouve aussi quelques marqueurs sociaux isolés en forêt. Ces arbres sont souvent les témoins d'une occupation humaine de nature beaucoup plus récente que pour les formations précédentes. C'est notamment le cas d'*Artocarpus altilis* (*Uru*), le célèbre arbre à pain, ou de *Spondias dulcis* (*Vi tahiti*), le pommier cythère. L'arbre à pain est évidemment une espèce très anciennement introduite en Polynésie française, mais sa survie est étroitement associée à l'homme. En effet, lorsqu'il est abandonné et livré à lui-même, cet arbre ne se reproduit que très mal, voire pas du tout. C'est particulièrement vrai des variétés dominantes d'arbres à pain dont les graines sont stériles ou même absentes et ne peuvent donc se diffuser que par bouturage ou marcottage. De fait, sauf sur les littoraux où la présence humaine est quasi-ininterrompue depuis l'arrivée des Polynésiens, les *Uru* qui se trouvaient jadis à l'intérieur des terres ont disparu par manque de descendance. Aujourd'hui, lorsqu'on rencontre *Artocarpus altilis* isolé en forêt, il ne peut être le signe d'une occupation humaine supérieure à une centaine d'années, c'est-à-dire n'excédant pas la durée de vie de l'arbre.

- 8 En plus de ces espèces arborées qui marquent souvent la proximité des lieux d'habitation, l'arbre a parfois joué le rôle de « balise » dans le paysage, notamment pour visualiser les sentiers ou le passage entre deux cols. Nous pensons à *Hibiscus rosa-sinensis* (Aute) introduit par les navigateurs polynésiens et planté le long des itinéraires difficiles. Jay (1951), qui avait fait la traversée entre les vallées de Papenoo et Mataiea sur Tahiti, nous informe que cette pratique avait encore cours dans les années cinquante. Aujourd'hui, elle est surannée ; il en reste cependant quelques traces sur le sentier qui conduit aux mesas du Tamanu et du Rata (île de Tahiti) où des hibiscus ont été récemment plantés sur le rebord des plateaux et aux fourches des chemins.

Les marqueurs anthropiques « acquis » ou l'appropriation des arbres indigènes

- 9 Contrairement aux espèces précédentes qui ne doivent leur présence et leur diffusion en Polynésie française qu'aux strictes migrations humaines, les espèces « acquises » sont formées par des arbres spontanément présents dans les îles du Pacifique. Il s'agit d'espèces à fortes valeurs sociales, utilitaires, identitaires et symboliques, favorisées par la société au détriment d'autres espèces indigènes et dont la distribution a été grandement modifiée par les implantations polynésiennes. De fait, ces arbres déplacés, plantés ou bouturés, se trouvent aujourd'hui en marge de leur aire écologique et peuvent dans certains cas être considérés comme des marqueurs anthropiques secondaires. Parmi ces derniers, il faut citer le Tamanu (*Calophyllum inophyllum*) dont l'aire de répartition a été fortement élargie par l'homme. Cet arbre des bords de mer est spontanément présent en Polynésie française, mais son aire écologique est théoriquement inféodée à la bande littorale. Néanmoins, on rencontre parfois *Calophyllum inophyllum* à l'intérieur des terres, sur les parties hautes des vallées ou, plus rarement sur les mesas et les planèzes. En de telles localisations, l'arbre est un véritable marqueur anthropique. C'est notamment le cas sur le plateau Tamanu (île de Tahiti) où l'on rencontrait encore au XIX^e siècle *Calophyllum inophyllum*. Aujourd'hui, les *Tamanu* ont disparu, mais l'étymologie du plateau nous renvoie à une anthropisation ancienne. *In situ*, ces arbres témoignent d'une véritable occupation humaine à l'époque pré-européenne ; ils sont aussi un appendice paysager qui nous renvoie à la grande époque des *marae*.
- 10 On sait que plusieurs arbres étaient jadis associés aux paysages des *marae*⁵. Cette association reposait sur les liens ou les affinités que l'arbre avait avec les divinités de Oro ou Tane. Selon Cuzent (1860), le *Aito* (*Casuarina equisetifolia*) était autrefois consacré aux cultes païens. On le plantait autour des *marae* dédiés au dieu Tane et on façonnait dans son tronc des idoles. Ses branches servaient aussi à exposer les prises de guerre. En effet, on y pendait les prisonniers, pratique honorifique réservée seulement aux valeureux guerriers. C'est de cette pratique que l'arbre tirerait son nom : *Aito* qui signifie fort, vigoureux (Cuzent, *op. cit.*). Les *marae* de second ordre ou particuliers étaient souvent entourés de *Miro* (*Thespesia populnea*) ou de *Pua veo veo* (*Crateva religiosa forster*). Orliac (1990) considère que l'on rencontrait aussi le *Pua* (*Fagrea berteriana*)⁶. Ces arbres étaient tous plantés à proximité immédiate des *marae*, ils étaient une composante vivante de l'édifice. Les raisons du choix de ces espèces pour accompagner les *marae* n'apparaissent pas toujours clairement. Les feuilles pouvaient être utilisées pour des rituels sur le *marae*, le bois permettait la création des idoles, les branches ou l'ombrage servaient à accueillir les dieux qui assistaient aux cérémonies, etc. Nous retrouvons ici le *Tamanu* (*Calophyllum*

inophyllum), autrefois utilisé pour la fabrication des grandes idoles dédiées aux *marae* royaux. Le *Tamanu* était planté en dedans et en dehors du *marae* royal destiné au culte d'Oro, l'arbre était alors sacralisé et prenait le nom d'*Ati*.

- 11 Ce qui est aujourd'hui remarquable, c'est de constater que les populations locales n'associent plus ces espèces aux *marae*. L'arbre qui revient fréquemment dans les propos lors des enquêtes est *Ficus prolixa* (*Ora*), un banian indigène. Or, il n'existe pas de trace dans la littérature ancienne ou récente de banian volontairement planté sur ou à proximité immédiate des *marae*.

Le cas particulier des *marae* et du *Ora* : un marqueur entre nature et société

- 12 Dans ses travaux de terrain aux Marquises, Ottino (1985) évoque les lieux *tapu* et le cas du *Ficus prolixa*. Cet auteur précise que les *Ora* ne se trouvaient pas immédiatement à proximité des *marae* mais s'en tenaient au contraire éloignés. En effet, les lieux qu'ils marquaient ne devaient pas être fréquentés par un trop grand nombre de personnes. L'ombre de l'arbre était sacrée et seuls quelques élus étaient autorisés à se réunir sous son couvert. Dans certains cas, des sépultures pouvaient se trouver au pied de l'arbre. D'après les témoignages des anciens, l'âme des défunts transitait par les racines adventives du banian. S'appuyant sur le voyage de Bougainville à Tahiti, Cuzent (*op. cit.*) nous informe que *Ficus prolixa* était aussi planté devant les maisons royales. L'arbre était alors considéré comme la « salle à manger des rois ». Ce témoignage est conforté par les propos de F. Teissier⁷ qui affirme que le *Ora* signifiait autrefois aux populations des différentes chefferies les limites entre « districts » sur l'île de Tahiti. Ce fait est rappelé dans un récit de Bligh cité par Rey-Lescure (1951, p. 221) :

« Passant devant un tronc d'arbre rudement entaillé, on me fit encore ôter mon chapeau et tous les habitants se découvrirent les épaules. Je fus ensuite informé que ce n'était autre chose que les limites des terres du roi sur lesquelles tout homme qui y met les pieds se découvre avec respect. » (Bligh, 1789).

- 13 Cuzent (*op. cit.*) n'évoque aucun banian planté sur les *marae*, pas plus que les autres écrits que nous avons consultés. Nadeaud (1864) nous informe que l'arbre est sédentaire, il définit quelques usages du *Ora*, mais aucune allusion n'est faite au *marae*. Et pourtant, s'il y a bien aujourd'hui dans le paysage un arbre marqueur des *marae*, c'est effectivement *Ficus prolixa*. Comment expliquer ce constat ?
- 14 Les recherches que nous avons menées à ce propos conduisent à la conclusion suivante. Si ce banian matérialise bien dans le paysage les anciens lieux de culte, il en est souvent le linéol. Pourquoi avancer cette hypothèse, quelle argumentation pouvons-nous mettre en avant ?
- 15 Il n'existe pas à notre connaissance de peintures, de gravures ou de traces écrites de ficus implantés sur ou à proximité immédiate des *marae*. Un tel arbre ne passe pas inaperçu et si l'on retrouve souvent le *Tamanu* sur les illustrations ou les anciens récits, jamais il n'est fait allusion à *Ficus prolixa*. Par ailleurs, l'âge des arbres dressés sur les *marae* semble correspondre à l'époque d'abandon des édifices, soit après la christianisation vers 1820 / 1830. Ces ficus seraient donc âgés tout au plus de 170 à 180 ans. Sur de telles espèces, il n'est pas possible de pratiquer la dendrochronologie⁸ et donc de déterminer avec précision l'âge des arbres. Néanmoins, cette première estimation peut être confirmée par des témoignages recueillis sur le *marae* d'Arahurahu à Tahiti. En effet, aux

dières des intéressés, le *Ora* se trouvant sur les ruines lithiques à l'entrée du *marae* d'Arahurahu est aussi vieux que l'énorme manguier sous lequel s'abrite le foyer du ménage. Or, les manguiers ont été introduits sur Tahiti en 1850, celui d'Arahurahu ne peut donc être antérieur à cette date. Enfin, les exigences édaphiques de *Ficus prolixa* viennent étayer l'hypothèse d'une colonisation spontanée. En effet, le *Ora* affectionne les lithosols⁹ et les conditions héliophiles¹⁰. Lors de nos sorties au cœur des îles hautes, nous avons remarqué que *Ficus prolixa* se trouve souvent sur des terrains ravinés et des sols d'éboulis dans des milieux bien drainés et ensoleillés. Par ailleurs, Nadeaud (*op. cit.*) avait remarqué que *Ficus prolixa* se trouvait sur « les flancs rapides des vallées » et stipulait que les Tahitiens lui donnaient « le nom d'arbre qui marche ou plutôt qui descend ».

- 16 En d'autres termes, en édifiant des *marae*, les Polynésiens ont créé sur ces esplanades des conditions abiotiques propices à l'implantation du *Ora*. Un *marae* est un lithosol artificiel dans des milieux à l'origine ouverts et favorables aux espèces héliophiles. Si *Ficus prolixa* est bien une espèce ayant colonisé les *marae* suite à leur abandon, il reste à savoir comment l'arbre est venu s'implanter sur les édifices. Des éléments de réponse nous sont donnés par la tradition orale polynésienne. Selon la coutume, le *Ora* est un arbre qui vient d'Hina, la déesse de la lune, et c'est la tourterelle U'upa¹¹ qui en a rapporté les graines sur terre. Cette tradition orale ne semble pas dénuée de fondement. En effet, de nombreux ficus ont un mode de dispersion utilisant le tube digestif des oiseaux et les fientes des volatiles, souvent un bon catalyseur pour la germination des graines. Nous pensons que des graines de *Ficus prolixa* ont été déposées sur les *marae* désaffectés¹² par des oiseaux ayant consommé les figues de l'arbre. Cette logique est celle qui semble affecter l'archipel des Îles de la Société ; mais est-elle applicable à l'ensemble des îles hautes de Polynésie française ? Pierre Ottino (*op. cit.*), qui travaille sur la restauration des *marae* à Nuku-Hiva aux Marquises, faisait remarquer que, dans la vallée d'Hatiheu, il existe un banian dont la position à l'extrémité de l'édifice ne résulte apparemment pas du hasard (Ottino, 2006) mais semble bien avoir été planté. La question mérite donc d'être posée au cas par cas.
- 17 L'arbre était jadis un marqueur culturel, cultuel et social. Il participait à la qualification géographique des composantes du territoire¹³. Par ailleurs, et plus rarement, l'arbre était à l'origine de noms de lieux dont il demeure quelques vestiges dans la toponymie. C'est notamment le cas du plateau Tamanu évoqué précédemment ou encore du plateau Rata dont l'étymologie se rattache au *Pua Rata* (*Metrosideros collina*). Aujourd'hui, les noms tahitiens des arbres sont oubliés par une frange importante de la population qui ne s'intéresse plus vraiment à cet héritage arboré et aux essences qui peuplent le cœur des îles hautes. Les milieux situés au « centre géographique » de chaque île sont aujourd'hui paradoxalement des espaces d'autant plus marginalisés qu'ils correspondent peu ou prou aux régions où se trouvait jadis le *pito* (Saura, 2003)¹⁴ des îles hautes polynésiennes.

Quelles lectures pour les formations végétales « denses » des îles hautes et des atolls ?

- 18 Dans les archipels des Marquises et de la Société, les formations végétales situées au fond des vallées, sur les plateaux ou sur les versants à l'intérieur des terres constituent de véritables mosaïques. Le degré de complexité de ces formations est évidemment fonction de la taille de l'île, des types de sols, des contrastes climatiques et orographiques auxquels se surimposent les remaniements passés ou récents du couvert végétal par les sociétés. La végétation représente donc l'interface de diverses composantes, naturelles et sociales. Si

jadis l'intérieur des terres était occupé, il constitue aujourd'hui un espace déshumanisé, livré à lui-même. Pour autant, et surtout sur Tahiti, les formations végétales des zones centrales et les espèces qui les composent n'évoluent pas en vase clos mais sont indirectement concernées par les activités humaines situées sur la plaine littorale.

L'approche écologique, les invasions végétales et le sens géographique

- 19 Ces zones de forêt sont le domaine privilégié de l'approche écologique qui se matérialise par un fort intérêt pour la forêt des nuages, perçue comme le refuge de nombreuses espèces originelles de Polynésie française. En effet, il existe 890 plantes indigènes en Polynésie française dont 570 espèces endémiques (Florence, 2003), représentées à 71 % par des ligneux. C'est dans la forêt des nuages que l'on rencontre 70 % des espèces endémiques (Meyer, 1996), le reste étant inféodé aux littoraux ou aux atolls coralliens. Parmi les espèces occupant la forêt des nuages, nous pouvons citer quelques arbres et arbustes remarquables tels que *Metrosideros collina*, *Weinmannia parviflora*, *Alphitonia zizyhoïdes*, *Rhus taitensis* ou *Commersonia bastramia*.
- 20 La conservation des espèces indigènes et endémiques est menacée depuis quelques décennies par les espèces dites « envahissantes » dont le nombre ne cesse de croître. Ces espèces ont été pour beaucoup introduites à partir de la fin du XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui. Pour qu'une espèce soit déclarée « peste végétale », il faut tout d'abord qu'elle se naturalise puis qu'elle occupe fortement les niches écologiques des espèces indigènes. De fait, il faut un certain temps de latence entre la date d'introduction de l'espèce puis sa large diffusion. Ce temps de latence n'est évidemment pas le même en fonction des espèces. À titre d'exemple, *Miconia calvescens* introduit en 1936 a colonisé aujourd'hui plus de 60 % de Tahiti (Meyer, 2007). Le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), introduit à la même date, n'a été que récemment classé dans les espèces envahissantes, il colonise aujourd'hui de nombreuses vallées situées au Nord-Ouest de Tahiti et menace, tout comme le *Miconia*, la forêt des nuages. Dans une moindre mesure, l'Ylang-ylang (*Canaga odorata*) introduit vers 1940 est aujourd'hui en phase de naturalisation.
- 21 Outre la conservation de la biodiversité, l'approche écologique et les successions végétales complexes, ce phénomène « d'invasion végétale » a-t-il du sens en géographie ? Ce phénomène recouvre en fait plusieurs réalités. Il est tout d'abord révélateur de l'ouverture de Tahiti à la mondialisation. En effet, s'il existe 890 plantes indigènes en Polynésie française, on rencontre surtout 1 800 plantes introduites (Florence, *op. cit.*). On trouve ainsi des végétaux dont l'origine géographique renvoie aux continents eurasiatique, africain, océanique et américain. Mais surtout, avec le développement des échanges et des transports, le rythme croissant des introductions, volontaires ou accidentelles, n'a cessé de s'accroître ces dernières décennies. Le deuxième sens, plus insidieux, est la traduction dans le paysage d'une certaine forme de désintérêt de ces espaces par les Polynésiens. En effet, les populations ne voient pas l'intérêt de ces milieux. Si certains *taote*¹⁵ utilisent encore des plantes médicinales que d'autres vont chercher pour eux sur les hauteurs, la majeure partie de la population ne voit aucun intérêt à protéger des végétaux qui ne leur sont pas directement utiles. La notion même de plantes dites « envahissantes » est mal comprise. Pour la majorité des Polynésiens, une plante est envahissante si elle pénètre

dans leur jardin et les oblige à intervenir régulièrement, mais pas si elle se développe sur les montagnes où il n'y a personne...

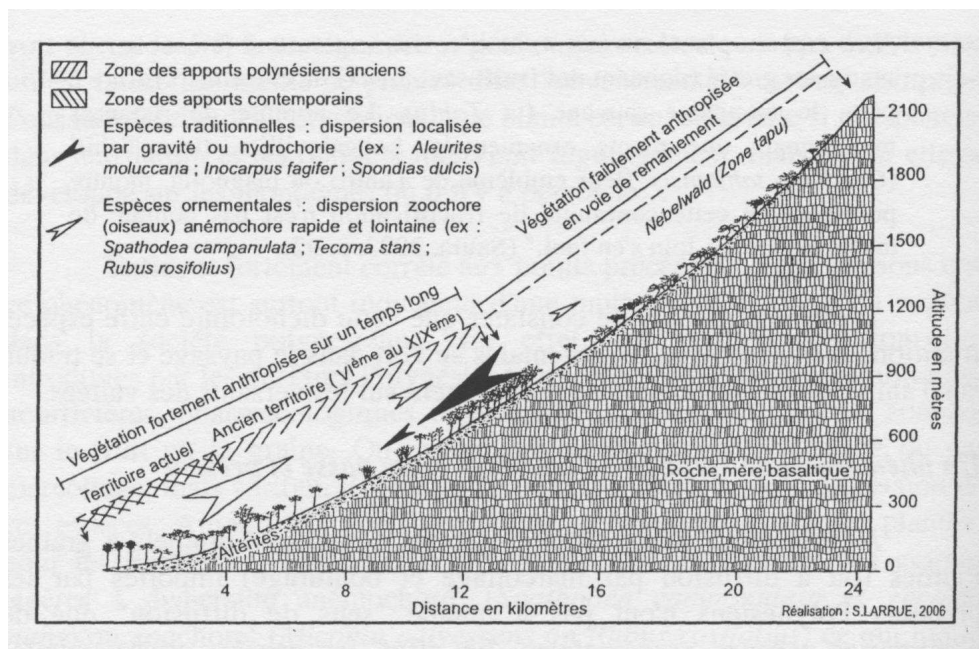
- 22 Enfin, et fortement corrélé aux points précédents, nous pensons que ce phénomène est surtout indicateur d'une mutation de la place du végétal dans la société polynésienne. En effet, les espèces traditionnelles introduites par les ancêtres Polynésiens l'ont été pour des raisons utilitaires, nourricières, pharmacologiques et artisanales. L'intérêt se portait souvent sur le fruit ou la graine. On multipliait les plants par bouturage ou par marcottage, mais surtout, il y avait une maîtrise relative de la dispersion de ces espèces. Aujourd'hui, les Polynésiens recherchent les « belles plantes » pour les feuilles ou les fleurs mais ces espèces ont souvent des graines légères à dispersion anémochore¹⁶ (*Spathodea campanulata* et *Tecoma stans*) ou zoochore¹⁷ (*Miconia calvescens* ou *Rubus rosifolius*) ce qui induit une absence totale de maîtrise de la dispersion. À la charnière entre le XX^e et le XXI^e siècle, c'est la vocation ornementale qui prédomine et ce sont ces espèces dont beaucoup sont qualifiées de « pestes végétales » que nous retrouvons actuellement dans les milieux qui caractérisent de plus en plus la zone de forêt tampon entre la *nebelwald*¹⁸ et la plaine littorale. Ce changement se traduit depuis quelques décennies par une dégradation des espèces indigènes situées dans la forêt ombrophile¹⁹ d'altitude et de réelles menaces pour les espèces endémiques de la *nebelwald*.
- 23 Les représentations du végétal dans la société polynésienne ont évolué et induisent aujourd'hui de profondes modifications dans le couvert forestier. Par ailleurs, le travail de Saura (*op. cit.*) sur l'enterrement du placenta en Polynésie française apporte à notre réflexion des indications fort intéressantes. En effet, l'auteur nous informe que la mise en terre du placenta, pratique qui concerne encore la majorité des Polynésiens, s'accompagne souvent de la plantation d'un arbre fruitier. Bruno Saura (*op. cit.*) remarque qu'aujourd'hui, des espèces à vocation ornementales sont également citées, ce qui semble aller à l'encontre de la tradition :
- « Les espèces plantées varient, mais reviennent surtout le cocotier, le manguier greffé (donnant des fruits savoureux), le citronnier, l'arbre à pain, le manguier sauvage (*vi Tahiti*). Le nombre de réponses mentionnant une plante ornementale, bougainvillier, tiare Tahiti (*Gardenia tahitensis*, fleur emblème de Tahiti) ou magnolia, montre pourtant que cette continuité de fructification n'est pas connue de toutes les mères, loin s'en faut. » (Saura, 2003, p. 92).
- 24 Il est remarquable de constater que cette dichotomie entre espèces traditionnelles et espèces ornementales se voit dans le paysage et se traduit sur Tahiti par un phénomène de cisaillement sur les versants des vallées.

Un phénomène de « transferts croisés »²⁰ entre passé et présent

- 25 *In situ*, nous avons observé que les arbres traditionnels à graines lourdes (ou à diffusion par marcottage et bouturage) importés par les premiers Polynésiens n'ont pas le même « sens de diffusion » que de nombreuses espèces ornementales. En effet, les espèces traditionnelles telles que les *Tiari* (*Aleurites moluccana*) ou les *Mape* (*Inocarpus fagifer*) ont une aire de distribution qui se maintient, régresse ou s'étire vers le littoral. Les graines lourdes de ces espèces subissent directement la gravité et se propagent (soit par roulage ou hydrochorie²¹) à partir des anciens foyers d'introduction dans le sens de la pente. A contrario, les espèces ornementales à graines légères et à dispersion anémochore ou zoochore ont des techniques de diffusion qui leur permettent de s'affranchir partiellement de la gravité et partent à l'assaut des sommets. Cette dynamique est

évidemment liée à la phénologie de chaque espèce et aux modalités de dispersion qui leur sont attachées. Ainsi, sur les versants des vallées situées au Nord-Ouest de Tahiti, des bandes rouges plus ou moins continues formées par la floraison des tulpiers du Gabon grimpent vers les sommets alors que des auréoles ou des lanières de bancouliers d'un vert grisâtre s'étirent vers la plaine littorale (Figure 2).

Figure 2 : Essai de schématisation du phénomène de « transferts croisés » sur Tahiti (Polynésie française)



- 26 En somme, on pourrait écrire, certes de manière un peu abusive, que ce cisaillement illustre le passage de la société traditionnelle à la société polynésienne moderne. Ce phénomène répondrait à la dynamique historique et actuelle du peuplement. En effet, les sociétés polynésiennes occupent depuis leurs premières migrations les littoraux insulaires du Pacifique. Néanmoins, les témoignages des premiers découvreurs et les investigations archéologiques²², démontrent qu'à l'époque pré-européenne l'intérieur des vallées était parfois densément occupé. Il subsiste de cette période des vestiges dont les *marae* ou les *pae pae* constituent, parfois à plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres, les principaux héritages. On en retrouve les traces sur les îles hautes des Marquises (Ottino, 1985), des Australes (Verin, 1969) ou de la Société et notamment dans la vallée d'Opunohu (Green, 1967) sur l'île de Moorea, ou de Tahiti dans les vallées de la Papenoo (Orliac, 1984) ou de la Punaruu (Mu-Liepmann, 1981) pour ne citer que quelques exemples. Dans le courant du XIX^e siècle et au bénéfice de la modernité, les Polynésiens ont peu à peu quitté les hautes vallées pour s'installer sur la plaine littorale. Outre les *marae*, ils ont laissé à l'intérieur des terres des vestiges arborés dont la descendance suit, avec plusieurs décennies de retard, une société aujourd'hui pleinement littorale. Mais, sur Tahiti, la plaine littorale arrive à saturation et de plus en plus de lotissements se construisent sur les planèzes. La société moderne part à la conquête des pentes. Cette « reconquête » est précédée ou s'accompagne des espèces ornementales.
- 27 Aussi, avec la mondialisation et l'augmentation du nombre des espèces introduites, nous assistons aujourd'hui à de nouvelles dynamiques végétales qui sont aussi le reflet d'une ré-appropriation du végétal par la société. Tahiti est un véritable catalyseur de ces

processus, ses couvertures végétales constituant une mosaïque où se mêlent facteurs abiotiques, succession écologique, emprise et empreintes humaines.

Les cas particuliers des Tuamotu : les lieux interdits ou les paysages des « faux bois sacrés »

- 28 Situé à l'Est / Sud-Est de Tahiti, l'archipel des Tuamotu se compose d'atolls coralliens posés à quelques mètres au-dessus du niveau marin. Sans vouloir banaliser outre mesure ces paysages des atolls, il faut bien avouer qu'ils sont souvent peu variés. Ils se composent soit d'une dominante absolue de cocoteraies plus ou moins entretenues, soit d'une association entre le cocotier et quelques espèces indigènes et/ou introduites, ou encore d'une absence quasi totale de végétation. Au milieu de ces paysages du cocotier, véritable héritage colonial du coprah, on rencontre parfois quelques formations végétales qui tranchent par leur singularité. C'est notamment le cas d'un *motu* à Tekokota.
- 29 Il existe à Tekokota un *motu* baptisé Motu Tapu par les populations. Cet îlot a la particularité d'être fortement boisé en *Pisonias grandis*, ce qui surprend en comparaison des autres *motu* de l'atoll qui ne connaissent que le cocotier ou sont simplement peu couverts en végétation. Ce paysage fait fortement penser à celui des « bois sacrés » en Afrique de l'Ouest. Cependant, la dimension sociale de cet espace n'est pas comparable avec celle qu'occupent les bois sacrés africains. En effet, un bois sacré est un espace socialement utilisé ; des initiés y pénètrent pour y pratiquer des rituels, on y récolte des végétaux, on va même jusqu'à planter certains arbres, etc. Or, dans le cas du Motu Tapu, les logiques ne sont pas les mêmes. Le lieu est déclaré *tapu* depuis des temps immémoriaux et le *motu* n'est absolument pas fréquenté par les populations. De fait, la formation à *Pisonias grandis* a pu se maintenir à travers le temps. Cet espace constitue « une marge sombre ». La survivance de *tapu* participe ici à la pluralité des paysages et contribue indirectement à la sauvegarde de la biodiversité. L'interdit a permis le développement et le maintien sur le *motu* des formations à *Pisonias grandis* qui ont ailleurs disparu de l'atoll comme presque partout aux Tuamotu. Ce *motu* fait en outre l'objet d'une demande de classement en ZICO²³ pour la nidification des oiseaux de mer et du courlis d'Alaska. Dans le cas de Tekokota, l'arbre n'est pas un choix mais une résultante végétale et paysagère issue d'une représentation sociale. Mais surtout, la représentation des lieux conditionne ici l'aspect chevelu et fermé du *motu* qui lui-même, de par sa physionomie et le peu de lumière qui arrive au sol, renforce les représentations. En effet, ces forêts à *Pisonias* occasionnent des sous-bois assez sombres et jouent en quelque sorte un rôle de catalyseur des interdits. Ce cas n'est pas isolé, il en existe d'autres exemples dans les Tuamotu et notamment à Rangiroa.
- 30 L'arbre dans les paysages de Polynésie française possède bien des facettes. Il peut être un marqueur anthropique désuet, issu du fonds culturel polynésien, comme c'est le cas des formations à bancouliers, ou contemporain, comme le manguier, avec la volonté de marquer son territoire face aux incertitudes foncières. L'arbre est aussi le signe dans le paysage des vagues migratoires successives et notamment de l'immigration chinoise qui a fait de *Plumeria sp.* l'essence des cimetières. L'arbre « se fait culturel » et répond aux mutations sociales, aux représentations, mais il est aussi l'arbre « des successions écologiques ». Ce dernier nous rappelle que les processus sont dynamiques et que toute nouvelle introduction en milieu insulaire entraîne souvent une redistribution du couvert végétal au détriment des espèces indigènes et endémiques. Ainsi, en Polynésie française,

la lecture de l'arbre dans les paysages révèle de nombreuses symbioses entre les exigences écologiques des espèces et leur vocation sociale.

- 31 Le paradigme de l'arbre dans le champ de la géographie n'est pas un thème nouveau, mais il permet de poser aujourd'hui de nouvelles questions touchant aux territoires, aux paysages ou aux représentations. En constituant un lien entre la terre et les sociétés, l'arbre permet d'appréhender en partie les relations nature-société et/ou milieux-sociétés dont les interactions spatiales et temporelles ne sont pas aisées à saisir.

BIBLIOGRAPHIE

- CONTE, E., 1992, *Voyages et peuplement des îles du Pacifique*, Papeete, collection Survol, 44 p.
- CUZENT, G., 1860, *Archipel de Tahiti : recherches sur les principales productions végétales*, Rochefort, 275 p.
- EMORY, K.P., 1926, « Liste des *marae* les mieux conservés dans les îles de la Société », Papeete, *Bulletin de la Société des études océaniques*, n° 12, p. 33-34.
- FLORENCE, F., 2003, *Flore de la Polynésie française*, collection Faune et flore tropicale, vol. 2, Paris, IRD, 503 p.
- GARANGER, J., 1964, « Recherches archéologiques dans le district de Tautira (Tahiti, Polynésie française) », *Journal Soc. des océanistes*, n° 20, 24 p.
- GARANGER, J., 1984, « Les recherches préhistoriques dans l'arc insulindien, une base pour la compréhension du peuplement de l'Océanie », Papeete, *Bulletin de la Société des études océaniques*, n° 227, p. 1561-1573.
- GREEN, R., *et al.*, 1967, « Archaeology on the island of Moorea, French Polynesia », *Antropological papers of the American museum of natural history*, vol. 51, part 2, New-York, 230 p.
- GRÉPIN, F. et M., 1984, *La médecine tahitienne traditionnelle*, Les éditions du Pacifique, 151 p.
- GUÉRIN, M., 1990, « Plantes utiles pré-européennes », dans C. Gleizal, *Encyclopédie de la Polynésie 2. Flore et faune terrestre*, Papeete, Éditions de l'Alizé, p. 46-51.
- HENRY, T., 1928, *Tahiti aux temps anciens*, Publication de la Société des océanistes n° 1, Paris, Musée de l'Homme, rééd. 1993, 722 p.
- JAY, M., 1951, « À l'intérieur de Tahiti, notes sur le parcours Papenoo-Mataiea », Papeete, *Bulletin de la Société des études océaniques*, n° 95, p. 203-217.
- LAVONDES, A., 1986, « La vie quotidienne dans la Polynésie d'autrefois », dans C. Gleizal, *Encyclopédie de la Polynésie*, Papeete, Éditions de l'Alizé, p. 85-88.
- MEYER, J.-Y., 1996, « Espèces et espaces menacés de la Société et des Marquises, Contribution à la biodiversité de la Polynésie française », Papeete, Délégation à l'Environnement / Délégation à la Recherche, rapport n° 1-5, 245 p.
- MU-LIEPMANN, V., 1981, « Inventaire et cartographie de quelques structures archéologiques de la basse vallée de la Punaruu », *Notes et documents en sciences humaines*, n° 4, Tahiti, Orstom, 63 p.

NADEAUD, J., 1864, *Plantes usuelles des Tahitiens*, Jean Martel, Imprimeur de la faculté de Médecine, Montpellier, 56 p.

ORLIAC, C., 1982, *Matériaux pour l'étude des habitations protohistoriques à Tahiti (Polynésie française)*, université de Paris 1, thèse de 3^e cycle, 2 vol, 317 p., non publiée.

ORLIAC, M., 1984, *Niveaux archéologiques enfouis de la vallée de la Papenoo. Éléments pour l'étude du peuplement de la vallée et des migrations récentes du climat à Tahiti (Polynésie française)*, CNRS, 94 p.

ORLIAC, C., 1990, « Des arbres et des dieux. Choix des matériaux de sculpture en Polynésie », *Journal Soc. Océanistes*, Paris, n° 90, p. 35-42.

OTTINO, P., 1985, *Archéologie des îles Marquises : contribution à la connaissance de l'île de Ua Pou*, thèse de 3^e cycle, université Paris 1, 2 vol. , 581 p., non publiée.

PÉTARD, P.-H., 1986, *Quelques plantes utiles de la Polynésie - Raau Tahiti*, Papeete, éd. Haere po., (édition revue, augmentée et illustrée en 2005), 354 p.

REY-LESCURE, P., 1951, « De vieux gestes », Papeete, *Bulletin de la Société des études océaniques*, n° 95, p. 221.

SAURA, B., 2003, *Entre nature et culture. La mise en terre du placenta en Polynésie française*, Papeete, éd. Haere po., 162 p.

VERIN, P., 1969, *L'ancienne civilisation de Rurutu. Îles australes, Polynésie française. La période classique*, Mémoire n° 33, Paris, Orstom, 318 p.

NOTES

1. Facteur réunissant les données climatiques et édaphiques (caractéristiques des sols), synonyme des conditions dites naturelles.
2. Nous ne pouvons ici faire état des nombreux usages traditionnels des espèces, on se reportera pour cela aux ouvrages de M. Guérin (1990), F. Grépin (1984) ou de P.-H. Pétard (2005) qui ont déjà abordé la question des utilisations.
3. Les *marae* sont à la fois des édifices religieux et des lieux de rassemblements sociaux. Ils sont en général constitués par d'importantes surfaces empierrées et étagées sur lesquelles étaient pratiquées diverses cérémonies.
4. Fondations de pierres des anciennes habitations.
5. Cuzent, 1860 ; Nadeaud, 1864 ; Henry, 1928 ; Orliac, 1990 ; Ottino, 1985 ; Lavondes, 1986.
6. Cet arbre est encore aux Samoa et dans la tradition populaire une essence réservée aux *Ariki*, les chefs coutumiers.
7. Employé depuis 26 ans au musée de Tahiti et des îles, M.-F. Teissier est un gardien des traditions polynésiennes sur Tahiti.
8. Méthode de datation par l'étude des cernes de croissance des arbres.
9. Sols pierreux très peu évolués constitués d'amas rocaillieux détritiques.
10. Conditions d'ensoleillement maximales, typiques des milieux ouverts, aux bénéfiques desquelles s'implantent les espèces pionnières.
11. *Ptilonopus purpuratus*.
12. Par ailleurs et dans certains cas, il est aussi envisageable que la pousse spontanée de l'arbre à l'époque où le *marae* était encore fonctionnel ait été sacralisée *in situ* et l'arbre conservé sur l'édifice.

13. La définition du territoire est ici celle d'Yves Lacoste (2003) : "Le terme de territoire... en vient à désigner l'étendue sur laquelle vit un groupe humain – fût-il de petites dimensions – et qu'il considère comme sa propriété collective."
 14. L'auteur nous informe que le *pito* (le nombril) des îles polynésiennes est loin de toujours en être au centre géographique même si cela arrive régulièrement : "Logiquement, le nombril d'une île devrait donc se situer en son milieu : mais la grande diversité morphologique des îles volcaniques polynésiennes (atolls pourvus en leur centre d'un lagon, îles hautes, îles jumelles incluses dans le même lagon, etc.) fait que tel est loin d'être toujours le cas." Saura (*op. cit.*), p. 17.
 15. Le *taote* est le nom polynésien du médecin.
 16. Dispersion des semences par les vents.
 17. Diffusion des graines par les animaux.
 18. Terme qui désigne la forêt des nuages.
 19. Forêt humide typique des zones tropicales à forte pluviosité.
 20. Cette expression désigne la descente des espèces traditionnelles des versants vers la plaine littorale, alors que s'opère en simultané une conquête des espèces modernes vers les sommets.
 21. Propagation des graines par le réseau hydrographique et les courants marins.
 22. Emory, 1926 ; Garanger, 1964.
 23. Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux.
-

RÉSUMÉS

En Polynésie française, certains arbres étaient jadis des marqueurs culturels, voire identitaires, qui participaient à la qualification sociale des lieux. Aujourd'hui, ces pratiques et ces fonctionnalités sont abandonnées. Il en reste néanmoins dans le paysage des palimpsestes qui témoignent d'une occupation humaine autrefois bien plus étendue à l'intérieur des terres. Des formations végétales témoignent du profond remaniement anthropique du couvert végétal même au cœur des îles hautes. Si dans le passé, les pratiques, les usages et les représentations ont façonné des paysages où l'arbre comportait de nombreuses dimensions, que reste-t-il aujourd'hui des fonctions de l'arbre et quels sont les messages à déchiffrer dans le paysage ? Ainsi, au-delà des approches écologiques, nous proposons, à mi-chemin entre le social et le naturel, une autre grille de lecture de l'arbre et des formations forestières en Polynésie française.

In the past, in French Polynesia, some varieties of trees were cultural or even identity markers and testified to the social importance of the location. Today these practices and functions have been abandoned. However they have left in the landscape some marks which give us insight into a much wider human occupation of the hinterland. The plant formations show a significant change of the plant cover, caused by human occupation, even at the center of the high islands. In the past, practices and uses shaped the landscape and trees had many meanings, but what now remains of these tree functions in French Polynesia and what messages can we decipher in the landscape? Therefore, beyond purely ecological considerations, we put forward another interpretation of trees and of forest formations in French Polynesia, sometimes halfway between social and natural.

INDEX

Mots-clés : arbre, représentations, interactions milieux / sociétés, paysage

Keywords : tree, representation, interaction environment / society, landscape, French Polynesia.

Index géographique : Polynésie française

AUTEUR

SÉBASTIEN LARRUE

Université de la Polynésie française

sebastien.larrue@upf.pf